



**GIP** Politique de la ville  
Tarbes - Lourdes - Pyrénées



# CONTRAT DE VILLE DE LOURDES

## - RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2018 -



*Fête de l'automne, organisé par le conseil citoyen de Lannedarré / Turon de Gloire / Astazou / Biscaye – Crédit photo : GIP PV*

# SOMMAIRE

|  |                |
|--|----------------|
| <i>Cadre Général</i> .....   | page 3         |
| <b>1 - ANALYSE TRANSVERSALE</b> .....  | <b>page 4</b>  |
| 1.1 Inscription dans le projet de territoire .....   | page 4         |
| 1.2 L'approche intégrée .....  | page 4         |
| 1.3 Mode de gouvernance .....  | page 5         |
| 1.4 Modalités de participation des habitants .....   | page 6         |
| 1.5 Ingénierie .....   | page 7         |
| <b>2 ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2018</b> .....  | <b>page 8</b>  |
| 2.1 Bilan par quartier des actions menées dans le cadre du Contrat de ville<br>de Lourdes .....  | page 8         |
| 2.2 Bilan par thématique des actions menées dans le cadre du Contrat de ville<br>de Lourdes..... | page 11        |
| 2.3 Bilan financier .....  | page 17        |
| 2.4 Perspectives 2019 .....  | page 21        |
| <b>3 - PACTE FINANCIER ET FISCAL</b> .....   | <b>page 23</b> |
| <b>4 - MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)</b> .....              | <b>page 23</b> |
| <i>ANNEXES</i> .....   | <i>page 24</i> |

## CADRE GENERAL

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'Etat et des collectivités locales l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux Contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et, le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* » Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

**Le présent rapport « Politique de la ville » 2018 du Contrat de ville de Lourdes a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales, de l'Etat et du GIP politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires, dans l'objectif de favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux de ces quartiers.**

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte local. **Deux Contrats de ville ont été signés le 26 juin 2015 dans le département des Hautes-Pyrénées :**

- Le Contrat de ville du Grand Tarbes,
- Le Contrat de ville de Lourdes.

Ils sont pilotés en 2018 par l'Agglomération TLP.

La mise en œuvre est assurée par un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit les partenaires suivants :

- l'État, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'agglomération TLP : partenaires financeurs du GIP ;
- la CAF : partenaire avec voix consultative, qui mobilise des crédits de droit commun en fonction des actions.

**La nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par la loi du 21 février 2014 précitée selon les critères suivants.**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un « écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants » (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Au vu de ces critères, la géographie prioritaire du Contrat de ville de Lourdes est la suivante :

- 1 quartier prioritaire (QPV) : Ophite (1140 habitants).
- 1 quartier de veille : Lannedarré / Turon de Gloire / Biscaye / Astazou (1090 habitants)

La population de ces deux quartiers s'élève à 2230 habitants, soit 15 % de la population de Lourdes.

Le présent rapport s'articule conformément à l'architecture préconisée dans le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport politique de la ville, rédigé par le CGET, autour des quatre axes suivants :

1. Analyse transversale
2. Compte-rendu des actions menées
3. Modalités d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine
4. Annexes

## 1) ANALYSE TRANSVERSALE

Le rapport Politique de la ville permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des QPV, mais aussi du quartier de veille, au regard des objectifs généraux de la politique de la ville et des objectifs spécifiques identifiés dans le Contrat de ville.

### 1.1) Inscription dans le projet de territoire

La nouvelle agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le projet de territoire a été repensé à l'échelle de ce nouveau territoire par les élus. Il a donné lieu à l'élaboration d'un projet politique, validé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2017.

L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a impulsé une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI voir d'un SCOT intégrant les différentes politiques publiques telles que l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, les équipements culturels et sportifs, etc... La politique de la ville contribuera à alimenter cette démarche dans le cadre de sa compétence.

Le caractère structurant des projets portés par l'agglomération (NPNRU, PDU, PLUI, PCAET,...) viendra ainsi croiser la dynamique des contrats de Ville et les problématiques des quartiers dans une logique d'un aménagement du territoire ambitieux, équilibré et solidaire.

### 1.2) L'approche intégrée

Les nouveaux Contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie » et « développement économique et emploi ».

**L'approche intégrée du territoire s'est basée en premier lieu sur les orientations nationales de la politique de la ville fixées dans la circulaire du 6 février 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires.**

Elles se sont articulées sur le département prioritairement autour de :

➤ L'évaluation à mi-parcours

Les Contrats de ville font l'objet d'ici à la fin du premier semestre 2019 d'une évaluation à mi-parcours, dans le cadre de la clause de revoyure. Le Conseil d'administration du GIP a décidé localement de faire porter l'évaluation sur trois questions :

- Dans quelle mesure le contexte intercommunal a-t-il changé depuis la signature des contrats de ville ? La situation des quartiers a-t-elle changé ?
- En quoi la politique de la ville vient-elle compléter le droit commun existant en matière d'emploi ?
- En quoi le conseil citoyen est-il utile dans la mise en œuvre des Contrats de ville ?

Cette évaluation permettra de poser les orientations jusqu'à la fin du Contrat de ville, dont le terme vient d'être repoussé à 2022.

Une démarche participative a été engagée, associant les partenaires techniques et les membres des conseils citoyens (par le biais de questionnaires écrits, d'entretiens individuels), complétée par une analyse de données.

Afin d'en partager les résultats et de réfléchir aux pistes de travail pour 2019/2022, une Matinale de la politique de la ville, initialement prévue le 8 décembre 2018, est programmée le 9 février 2019.

➤ La prise en compte des objectifs prioritaires pour faire réussir les QPV :

- **La priorité donnée au volet Emploi et développement économique** : le Conseil d'administration du GIP a fait de ce pilier l'enjeu central des Contrats de ville depuis 2015. Il a décidé de fixer un objectif ambitieux de 30 % de la programmation budgétaire. En 2018, ces objectifs ont été partiellement atteints (90 679 € soit 17 % sur le Grand Tarbes, 26 200 € soit 29 % sur Lourdes). Il convient d'y rajouter le montant de 98 495€, fléché dans le cadre des conventions d'abattement de TFPB vers des contreparties emploi (cofinancement des postes d'éducateurs de rue, chantiers premiers vers l'emploi, chantier d'insertion spécifique QPV).

- **Le renforcement du lien social républicain** : le territoire a poursuivi son engagement dans le plan *Valeurs de la République et laïcité*, formation dont a bénéficié chacun des 12 adultes relais du 65. Plusieurs actions menées localement ont fait l'objet d'une labellisation dans le cadre de l'évènement « *40 ans de la politique de la ville – inventons des territoires de demain* », en particulier celles menées sur le volet Emploi (les chantiers *Premiers pas vers l'emploi* portés par le GIP, l'action *Osons l'entreprise* portée par Atrium FJT et *CitésLab* porté par la CATLP).

- **La poursuite du travail de simplification engagé auprès des associations** : 5 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été conclues à titre expérimental pour la période 2016 / 2018 sur Tarbes et Lourdes. Leur évaluation a été réalisée en 2018, afin que le Conseil d'administration puisse le cas échéant envisager les modalités de poursuite de ce type de conventionnement.

- **La mobilisation des parties prenantes, en particulier les conseils citoyens**, qui doit désormais être « la modalité ordinaire de construction de l'action publique » (circulaire du 6 février 2018) : 6 conseils citoyens existent sur le territoire (4 sur Tarbes et 2 à Lourdes) et se réunissent mensuellement. Ils sont porteurs d'initiatives et associés aux différents temps du Contrat de ville (à titre d'exemple en 2018 : NPRNU, évaluation des Contrats de ville, contreparties sur l'abattement de TFPB, participation au comité de sélection de la résidence artistique,...).

**Par ailleurs, cette approche globale a fait l'objet d'un regard particulier sur le quartier bénéficiant d'un nouveau projet de renouvellement urbain.**

Le projet de renouvellement urbain, qui concerne l'Ophite sur Lourdes, est pleinement inscrit dans le Contrat de ville. L'étude en cours prend en considération les enjeux de cohésion sociale, d'emploi, de développement durable et de développement économique. Il a été demandé au groupement retenu de produire un diagnostic basé sur une approche intégrée du territoire concerné (phase 1), afin de définir des scénarii d'évolution pour ce quartier (phase 2) et un projet de renouvellement urbain (phase 3).

### 1.3) Mode de gouvernance



Tour du quartier avec le Conseil Citoyen de Lannedarré – Crédit photo : GIP PV

Le **mode de gouvernance** choisi sur le territoire contribue fortement à privilégier cette approche globale.

Le **GIP, mutualisateur de financement et de stratégie**, composé de l'Etat, de la Communauté d'agglomération TLP, du Conseil départemental et de la CAF, a été consolidé dans son rôle. Les partenaires partagent et définissent la stratégie d'ensemble. Ils mutualisent les moyens d'intervention sur les quartiers et lancent un appel à projet commun afin de retenir les actions pertinentes au regard des orientations. La CAF est intégrée depuis 2015 dans le GIP, signe de la mobilisation renforcée du droit commun.

En 2018, ce partenariat a encore été renforcé : **une convention « culture et politique de la ville » a été signée pour la période 2018 / 2020 entre la DRAC, le GIP Politique de la ville TLP et les collectivités locales**. A titre expérimental et de manière innovante, la DRAC délègue ces crédits d'intervention en matière de politique de la ville au GIP, ce qui permet de renforcer la cohérence des interventions, la structuration des projets et de fédérer les partenaires.

A noter également que **les partenaires de l'emploi, réunis dans le cadre d'un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié à la politique de la ville, animé par l'Etat**, donnent leur avis à titre consultatif sur les projets déposés sur le volet emploi du Contrat de ville, dans un souci de complémentarité entre les actions de droit commun et la politique de la ville.

#### 1.4) Modalités de participation des habitants

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Lourdes. Après avoir accordé un temps suffisant de maturation et de stabilisation aux différents conseils citoyens, **un arrêté préfectoral de composition et de fonctionnement a été pris le 17 février 2017**, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, pour fixer la composition de chaque conseil citoyen ainsi



*Ateliers d'improvisation à l'Astazou avec le conseil citoyen et les Improsteurs – Crédit photo : GIP PV*

que la durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires. Ils comptent au total 45 personnes sur Lourdes (habitants et acteurs associatifs).

**2 conseils citoyens ont été créés et fonctionnent depuis deux ans** : Ophite (obligatoire) et Lannedarré / Turon de Gloire / Biscaye / Astazou (non obligatoire). Instances autonomes dans leur fonctionnement, ils sont fortement reliés au Contrat de ville. Ils ont pu tous, chacun à leur manière, progresser dans l'écoute et l'échange, la construction d'une parole commune, la connaissance de leur ville et des institutions. Leur contribution est précieuse pour être au plus près du terrain.

Au vu notamment de leur expertise d'usage de leurs quartiers, ils constituent désormais des acteurs incontournables de la politique de ville, qui souhaitent co-construire aux côtés des élus et des autres partenaires.

L'organisation d'une journée inter-conseils citoyens le 16 septembre 2017, à leur initiative, afin de favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques, a marqué une première étape. La Matinale de la politique de la ville, prévue en 2018 et repoussée début 2019, vient s'inscrire dans cette continuité.

Par ailleurs, des besoins en « formation conjointe » des habitants membres des conseils citoyens mais également des associations et acteurs locaux du territoire, ainsi que des élus ont été recensés et validés par les partenaires de la Politique de la ville. Cette démarche, qui s'est articulée en plusieurs phases en 2017 et 2018, a fait l'objet de l'appui du prestataire « Solidarités Ville », spécialisé dans la « co-construction des projets par l'échange de savoirs pour des actions adaptées et innovantes. »

Les dispositions législatives précisent que « *les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.* »

Localement, les conseils citoyens sont aujourd'hui associés de la manière suivante sur Lourdes :

- des représentants de chacun des conseils citoyens concernés sont associés au COPIL du NPNRU de Lourdes ;
- l'ensemble des conseils citoyens a été amené à participer à l'évaluation des Contrats de ville de manière individuelle (41 questionnaires et entretiens individuels recueillis) ou collective (invitation à la Matinale de la politique de la ville) ;
- le conseil citoyen de l'Ophite a fait remonter des propositions dans le cadre des conventions d'abattement de TFPB ;
- les membres du conseil citoyen ont été associés ou sont à l'initiative de certaines démarches spécifiques (comité de sélection de la résidence artistique par exemple).

Enfin, un soutien technique et financier des projets qu'ils ont impulsés et qui rentrent dans les priorités du Contrat de ville (jardins partagés et fête de l'automne...) a été apporté en 2018 par le Fonds de participation des habitants. Créé en 2017, il est cofinancé par le GIP, et depuis cette année, par la CAF et l'OPH 65 (dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB).

### 1.5) Ingénierie

Le GIP assure la mise en œuvre des Contrats de ville. L'équipe technique est composée de 6 personnes, 3 sur des missions d'ingénierie et 3 sur des missions opérationnelles :

- Marie Christine VAZQUEZ : assistante administrative
- Romain FERRAS : chargé de mission développement social local
- Marlène MARGUI : directrice
- Hary WILLIAMSON : médiatrice emploi et accès au numérique (prise de poste en mai 2018)
- Aurélie MOLAC : éducatrice de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs sur Laubadère
- Patricia SANGUINET : médiatrice en charge de l'animation des conseils citoyens

Par ailleurs, une équipe projet politique de la ville a été créée en 2015 pour suivre le nouveau Contrat de ville. Elle réunit mensuellement (soit 10 réunions en 2018), à l'initiative du GIP, l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, Agglomération TLP, villes de Tarbes, de Lourdes et d'Aureilhan, CAF) et travaille de concert sur toutes les thématiques (évaluation, convention d'abattement de TFPB, conseil citoyen, point par quartier, mobilisation du droit commun...). L'équipe projet est la cheville ouvrière de cette approche intégrée.



Spectacle de cirque à l'Ophite – Crédit photo : GIP PV

## 2) ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEES EN 2018

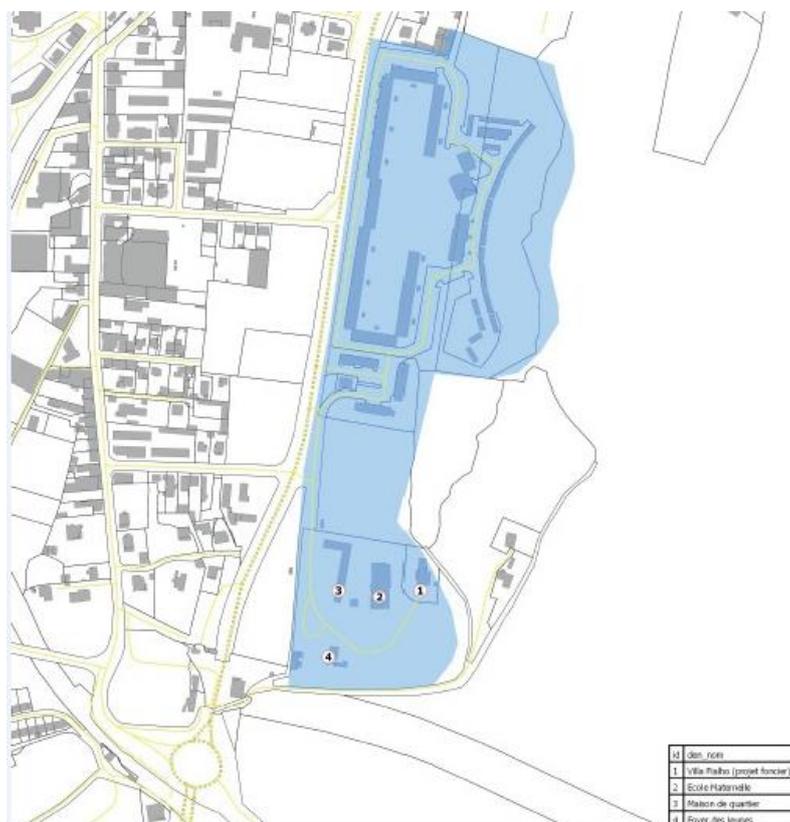
### 2.1) Bilan par quartier des actions menées dans le cadre du Contrat de ville de Lourdes

Cette analyse fait ressortir les actions complémentaires du droit commun engagées en 2018 au titre de la politique de la ville. Elle s'appuie sur des éléments qualitatifs, qui ont pu être partagés par les institutions lors de différents moments.

L'analyse quantitative, basée sur des indicateurs, est synthétisée en annexe 1. Elle sera actualisée dans le cadre de l'évaluation.

#### ✓ QUARTIER PRIORITAIRE // OPHITE

Nombre d'habitants : 1 140 habitants (données INSEE 2017) / Revenu médian : 10 580 € (INSEE 2014).



Le quartier de l'Ophite a été retenu par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) comme **Projet d'intérêt régional**. « *L'intérêt stratégique de Lourdes au niveau national comme international milite pour un projet ambitieux de renouvellement urbain, d'où la dimension d'ampleur donnée à cette étude de préfiguration.* » (Extrait du CCTP de l'étude de préfiguration)

Le 15 juin 2016 a été signé le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Ophite.

C'est dans ce cadre que, depuis décembre 2016 un assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'un groupement de cabinets d'études effectuent l'étude de préfiguration pour le quartier.

Depuis janvier 2017, la maîtrise d'ouvrage du NPNRU est assurée par l'agglomération TLP.

Conformément aux attentes règlementaires, le conseil citoyen a été associé lors de réunions spécifiques et fait partie du comité de pilotage.

La mission consiste en une étude comprenant une dimension urbaine, sociale, développement durable et économique du quartier de l'Ophite afin de procéder à son renouvellement. Elle a permis de dresser les principes d'intervention suivants : améliorer les conditions de vie et d'accueil des habitants pour éviter une ghettoïsation du quartier ; mieux répartir l'offre de logements dans l'agglomération ; traiter les risques sismiques ; mieux intégrer la RD821 dans le respect du cadre de vie, la sécurité des habitants et l'accueil des touristes ; développer des projets innovants de commerces de destination liés aux flux touristiques « montagne » pour développer l'emploi, l'économie et l'offre d'habitat.

L'étude de préfiguration NPNRU s'articule avec **l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU sur la commune de Lourdes**, pilotée par l'agglomération TLP, visant la mise en œuvre d'actions d'aménagement urbain et de valorisation du patrimoine sur le centre-ville. Réalisée en 2018, cette étude pré-opérationnelle a permis de définir des îlots d'intervention prioritaire sur le centre-ville de Lourdes. Elle donnera lieu, en 2019, à une convention avec l'ANAH.

Afin d'associer au mieux les habitants, et conformément à l'article 3 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une **Maison du projet** est ouverte depuis fin 2016 sur le quartier de l'Ophite. Elle sera le lieu d'information et de concertation dédié au renouvellement urbain.

Elle accueille également des actions sociales (apprentissage du français, mobilité), des actions éducatives (accompagnement à la scolarité, animations à caractère scientifique), des permanences (CCAS, médiatrice sociale de la ville) et les réunions du conseil citoyen.

Une médiatrice sociale assure depuis décembre 2016 le lien entre toutes les activités de la Maison du projet, accueille les habitants, oriente vers les partenaires. Recrutée par la ville de Lourdes, son poste est cofinancé par l'Etat et la Région (sous dispositif adulte relais).

Il est important de rappeler que cette Maison du projet a été rénovée dans le cadre d'un chantier d'insertion cofinancé par la ville de Lourdes, l'Etat, la Région, le Département et le GIP Politique de la ville.

Dans l'attente des propositions émanant de l'étude de préfiguration, le travail s'est porté sur les enjeux identifiés comme prioritaires en 2018 par les partenaires du Contrat de ville :

- **Le renforcement des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes** : ce travail a été lancé en relais de proximité par le service jeunesse et citoyenneté de la mairie de Lourdes. Un travail important a notamment été mené pour revisiter le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, afin qu'il corresponde au cahier des charges donné par la CAF, en particulier en matière d'ouverture culturelle via l'intervention d'associations, qui sont différentes tous les ans en fonction du thème retenu par l'équipe en septembre et de partenariat avec l'Education nationale. Deux temps CLAS, qui sont complémentaires, se déroulent à l'Ophite : l'un à la Maison du projet, l'autre dans les lieux d'accueil autour de la maison de quartier de l'Ophite - l'action « Art'gile » -.

Par ailleurs, des partenaires associatifs diversifiés (Les Petits Débrouillards, l'EPE 65, l'Ophite s'amuse, Passing Poing d'1 Pacte...) ont proposé un programme annuel d'animations de proximité, comprenant une dimension culturelle et sportive, coordonné par le service jeunesse.

- **En matière de prévention et d'insertion des jeunes adultes**, l'éducateur de rue salarié de la ville de Lourdes (avec un cofinancement OPH65 via l'abattement TFPB), présent sur le quartier depuis 6 ans a continué à œuvrer afin de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de ce public. Pour la seconde année, deux chantiers « premiers pas vers l'emploi » ont été organisés sur le quartier : l'OPH finance le salariat des jeunes ainsi que l'encadrement technique (dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB), la ville de Lourdes met à disposition l'éducateur durant toute la durée du chantier et Entraide Services assure le portage salarial des jeunes, l'ensemble étant piloté par le GIP. 7 jeunes ont participé à ces chantiers peinture. Les suites post chantier sont nombreuses : entrée en formation et sur la Garantie jeunes, remobilisation sur un projet professionnel,...

- **Depuis 2018, des Ateliers socio linguistiques proposés par Portes ouvertes**, cofinancés par le GIP et la ville de Lourdes, se sont mis en place sur le quartier à la Maison du projet. Ils permettent à des personnes étrangères installées depuis une période plus ou moins longue en France d'apprendre le français et de découvrir leur environnement (institutionnel, culturel,...). 34 personnes ont bénéficié de ces cours sur l'année, dont 82 % habitent un QPV. La micro plateforme existante sur Lourdes permet de s'assurer de la bonne orientation des personnes en fonction des profils.

- **Le renforcement de la présence d'adultes référents sur ce quartier** continue à être une priorité du Contrat de ville de Lourdes, pour faire le lien avec des publics très éloignés de l'offre institutionnelle. Comme mentionné plus haut, un poste de médiateur social (sous dispositif adulte relais) porté par la ville de Lourdes, a été créé spécifiquement pour ce quartier. Il vient conforter le lien avec la population et répondre aux questionnements des habitants, ce qui, dans un moment d'attente des conclusions de l'étude NPNRU, n'est pas toujours aisé.

Par ailleurs, une médiatrice culturelle et scientifique des Petits Débrouillards (sous dispositif adulte relais), dont le temps de travail est partagé entre les QPV de Tarbes et de Lourdes, propose des animations régulières sur le quartier, et tisse des liens avec les habitants.

Enfin, les co-animateurs du conseil citoyen (GIP et ville de Lourdes) sont présents sur ce quartier, créant ainsi du lien avec des habitants (animatrice du GIP sous dispositif adulte relais).

- **Le conseil citoyen de l'Ophite** s'est mobilisé essentiellement en 2018 pour faire remonter son point de vue dans le cadre du diagnostic NPNRU. Il a également poursuivi le travail engagé dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, en faisant régulièrement remonter les dysfonctionnements et en faisant état de nouvelles propositions notamment concernant la circulation sur le quartier. Cela a abouti à la réfection d'une partie de la chaussée par les services communaux de Lourdes dans le quartier de l'Ophite.

## ✓ **QUARTIER DE VEILLE** **LANNEDARRE / TURON DE GLOIRE / BISCAYE / ASTAZOU**



*Le Conseil Citoyen de Lannedarré / Turon de Gloire / Astazou / Biscaye – Crédit photo : GIP PV*

**Nombre d'habitants : 1 093 hab (données OPH).**

Ce quartier est classé en veille active, il s'agit donc prioritairement de maintenir et coordonner le droit commun. Toutefois, au vu des besoins constatés, la ville de Lourdes et ses partenaires ont souhaité engager également une politique volontariste sur ce quartier en matière de politique de la ville.

A titre d'exemple, **un conseil citoyen Lannedarré / Turon de Gloire / Astazou / Biscaye existe** et est co-animé par le GIP Politique de la ville et la Ville de Lourdes. Les membres du conseil citoyen ont continué à œuvrer en 2018 sur la thématique du lien social dans le quartier (organisation d'une **fête de l'automne autour des jardins partagés le 13 octobre**).

Afin de faire connaître leur action, les membres du conseil citoyen ont participé à des **ateliers d'improvisation théâtrale** organisés par les Improsteurs en octobre, cofinancés par la DRAC et le GIP. Une présentation sur l'espace public leur a permis de faire venir quelques nouvelles personnes.

Le conseil citoyen a également continué à travailler sur **l'amélioration des aires de jeux existantes sur l'Astazou**. Après avoir obtenu l'accord de la ville et de l'OPH 65, ils ont sollicité les habitants de la résidence pour recueillir leur avis. Ils ont proposé un projet d'aménagement à la ville qui devrait voir le jour courant 2019.

Des propositions faites par le conseil citoyen (utilisation des parkings à l'Astazou, installation de mobilier urbain) ont été prises en compte par l'OPH 65.

**Le renforcement des actions en direction des enfants et des jeunes a été poursuivi** : comme sur l'Ophite, ce travail est coordonné par le service vie citoyenne / jeunesse de la ville de Lourdes. Il s'appuie sur la mobilisation de différents partenaires associatifs (Les Petits Débrouillards, Maison de quartier de Lannedarré...). Il donne lieu à un programme annuel d'animations de proximité, comprenant une dimension culturelle et sportive.

On note une amélioration dans l'utilisation **des espaces communs sur les 4 résidences** qui composent ce quartier :

- la Maison de quartier de l'Astazou a été rénovée et accueille désormais une action de rénovation de meubles, portée par la Maison de quartier de Lannedarré, une action destinée aux familles portée par les Petits Débrouillards, mais aussi des ateliers ponctuels (ateliers dans le cadre de la résidence artistique ; certaines réunions du conseil citoyen ; ateliers d'improvisation théâtrale) ;
- l'accompagnement à la scolarité a été relocalisé dans des locaux plus adaptés à Lannedarré.

Pour autant, le conseil citoyen a encore fait remonter la nécessité de diversifier l'utilisation des Maisons de quartier existantes, en souhaitant qu'elles s'ouvrent à tous.

## **2.2) Bilan par thématique des actions menées dans le cadre du Contrat de ville de Lourdes**

### **• LE PILIER CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN**

Le nouveau Contrat de ville intègre pleinement la stratégie en matière de renouvellement urbain et de cadre de vie. La **nouvelle génération de projets de renouvellement urbain** s'inscrit dans le cadre fixé par les contrats de ville, afin d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires qui soit cohérente avec l'ensemble des autres dimensions de la politique de la ville (emploi, développement économique et cohésion sociale). Les besoins et l'expertise d'usage des habitants des quartiers sont pris en compte dans le cadre de ces projets via leur association à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets, ainsi que par la mise en place d'une maison du projet.

C'est dans cette optique qu'est travaillée **l'étude de préfiguration du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU)**, pilotée depuis 2017 par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Le conseil citoyen est associé à cette étude.

L'étude a permis aux acteurs institutionnels de partager un diagnostic commun du quartier (diagnostics urbain, social, économique et développement durable) et de définir des grands piliers d'actions et d'évolution de ces derniers.

Par ailleurs, le travail partenarial important, piloté par l'Etat, avec l'appui du GIP Politique de la ville, et associant le Conseil départemental, l'agglomération TLP, la ville de Lourdes et le conseil citoyen, a été poursuivi dans le cadre de la **convention d'abattement de TFPB avec l'OPH 65**.

Conformément aux dispositions législatives du 21 février 2014 et aux lois de finances pour 2015, 2016, 2017 et 2018 l'abattement de Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les Quartiers Prioritaires à la Ville (QPV) est rattaché aux contrats de ville.

La convention fixant des contreparties à cet abattement fiscal constitue une des annexes obligatoires à ces contrats. L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements situés dans les quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Il permet également de définir un programme d'actions avec les partenaires, avec des contreparties négociées.

Les principaux axes d'intervention listés par l'USH et le CGET dans l'objectif de renforcer les moyens de gestion de droit commun des bailleurs par des actions spécifiques, pour atteindre un même niveau de qualité de service sur l'ensemble du parc, sont: le personnel de proximité, le sur-entretien, la tranquillité, la gestion des déchets et le lien social.

**Une convention cadre a été signée avec l'OPH 65 pour 2016 / 2020** : à noter qu'elle ne concerne que le quartier prioritaire de l'Ophite. Le plan d'actions 2018 a été travaillé avec l'ensemble des partenaires de la politique de la ville et le conseil citoyen.

Il précise les actions menées dans le cadre du droit commun qu'il est possible de valoriser ainsi que celles spécifiques de gestion renforcée à mener sur les QPV.

Certains postes de dépenses concernent des actions propres au bailleur social, l'OPH 65 : le sur-entretien, la remise en état des logements ou encore les travaux de sécurisation

D'autres contreparties ont été priorisées ou négociées avec l'OPH 65, et intégrées dans le plan d'actions, en particulier le cofinancement du poste d'éducateur de proximité sur l'Ophite, le financement de deux chantiers premier pas vers l'emploi et l'installation de mobilier urbain.

Ce cadre de discussion s'est avéré particulièrement propice pour faire converger les efforts de tous au service de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Autre point structurant de ce pilier, le **travail engagé par la CA TLP dans le cadre de la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**. Issue des lois ALUR (2014) et Egalité / Citoyenneté, les principaux enjeux de la CIL sont d'une part, d'assurer un équilibre du peuplement sur le territoire et, d'autre part, de renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion et de l'information des demandeurs. Le législateur ayant renforcé le rôle des EPCI en tant que chef de file sur cette politique, l'agglomération assure sa mise en œuvre.

Lancée en 2016 à l'échelle du territoire de l'ex Grand Tarbes, l'agglomération a relancé cette démarche en 2017 à l'échelle du nouveau territoire. Les réunions techniques organisées avec les principaux acteurs du logement social présents sur le département (notamment l'Etat, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental, l'ADIL et le GIP Politique de la ville) ont d'abord permis de poser les bases d'un diagnostic partagé. Elles ont également contribué à définir les enjeux en matière d'équilibre de peuplement, de mixité sociale, de relogements liés au NPNRU ou encore de modalités de coopération entre bailleurs et réservataires.

La CA TLP a réuni sa première Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 28 juin 2018. Les orientations ont été formalisées via la **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**. Ce document cadre rassemble les différents leviers permettant de contribuer au rééquilibrage du peuplement et de tendre vers davantage de mixité sociale notamment dans les QPV. Les objectifs portés à la fois par la CIA et le NPNRU permettent à l'agglomération de développer une attention particulière sur l'équilibre de peuplement à différentes échelles :

- l'échelle du quartier concerné par le projet de renouvellement urbain ;
- l'échelle de la commune ;
- l'échelle de l'intercommunalité, porteuse du projet.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire communautaire, la CA TLP s'engage sur les quotas d'attributions suivants :

- attributions prioritaires aux personnes définies à l'article 70 de la loi Egalité et Citoyenneté ;

- 25% des attributions annuelles hors QPV seront consacrées aux demandeurs du 1er quartile soit aux demandeurs ayant des ressources annuelles inférieures ou égales à 6 848 € (montant de ressource annuelle fixé par arrêté préfectoral) ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ;

- tendre vers un taux de 50% d'attributions en QPV pour les ménages ayant des ressources supérieures aux demandeurs du 1er quartile.

Dernier aspect notable sur ce pilier « cadre de vie », les **jardins partagés créés en 2017 sur le quartier de veille de Lannedarré/Turon de Gloire/Biscaye/Astazou** ont donné lieu à l'organisation de plusieurs temps forts et conviviaux, impulsés par le conseil citoyen ou par l'artiste en résidence, Caroline Le Méhauté dans le cadre du projet « Retrouvailles » bâti autour des cinq sens, cofinancé par la DRAC et le GIP.



Jardins partagés à l'Astazou – Crédit photo : GIP PV

- **LE PILIER EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le Conseil d'administration du GIP a fait de ce volet un enjeu central du nouveau Contrat de ville.

➤ **La mobilisation prioritaire du droit commun**

La territorialisation et la mobilisation de l'offre de service des opérateurs du service public de l'emploi et des dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi est l'enjeu premier.

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) Politique de la ville, animé par l'Etat, réunit Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale, le Département, les villes, l'Agglomération TLP, le Conseil régional et le GIP. Il a poursuivi en 2018 un travail important de mobilisation du droit commun sur les quartiers.

On peut notamment citer sur Lourdes le travail important de partenariat entre l'éducateur de rue et la Mission Locale, pour que les jeunes puissent accéder à la Garantie jeunes. Ainsi 20 jeunes ont été accompagnés en 2018 dans leurs démarches par l'équipe d'animation du centre social (suivi de parcours, ateliers de simulation d'entretien professionnel).

➤ **La charte « Entreprises et quartiers » :**

La charte « Entreprises et quartiers », signée le 10 septembre 2018 sur le département, est un nouvel outil de mobilisation du partenariat entre les entreprises et les acteurs de l'emploi sur les QPV. Initiée par le ministère de la Ville, elle constitue une approche originale de collaboration entre le monde économique et les acteurs de la politique de la ville. Elle vise à accroître l'implication des entreprises dans le développement économique et social des quartiers prioritaires, en favorisant la mise en œuvre d'actions qui participent à lever les freins à l'emploi et l'insertion des habitants.

9 entreprises se sont à ce jour engagées dans cette charte, dont la co-animation et le suivi des engagements a été confiée à l'association FACE. La transformation prochaine en « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE) devrait permettre d'élargir le cercle des entreprises concernées et de renforcer la question de l'apprentissage.

➤ **Les actions complémentaires de la politique de la ville**

A partir de ce premier travail de renforcement du droit commun, ont été collectivement identifiés trois objectifs sur lesquels la politique de la ville pouvait apporter une plus-value :

- **La priorité principale identifiée par le SPEP est la suivante : repérer, créer une relation de confiance et mobiliser les personnes non inscrites et les plus éloignées pour leur permettre de rentrer dans un parcours vers l'emploi**

Le diagnostic réalisé au moment de l'écriture du Contrat de ville faisait ressortir que « la part de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou inscrites mais ne sollicitant pas les institutions du service public de l'emploi était importante, en particulier sur les QPV. » Cette problématique semblait se poser pour les jeunes et, de manière plus récente, pour les seniors de plus de 55 ans. « Au-delà de la question du repérage, se pose aussi celle de l'adhésion : pour la plupart de ces personnes, l'accompagnement individuel classique ne fonctionne pas. Il s'agit de les préparer à l'emploi avec des moyens différents ».

Dès lors, après concertation avec le SPEP, le développement de missions et d'outils pour aller vers ces publics a été posé comme prioritaire, afin de créer un lien de confiance et de les remettre en lien avec le droit commun :

> **Vers les jeunes (16 / 30 ans)** : poursuite du poste d'éducateur de rue sur l'Ophite, cofinancé par l'OPH 65 (cf bilan supra).

> **Vers les adultes** : Un poste de **médiatrice emploi et accès au numérique**, porté par le GIP (sous dispositif adulte relais), a été créé courant 2018 (opérationnel depuis mai), après un travail de réflexion mené dans le cadre du SPEP. Elle a pour objectif de participer au repérage des demandeurs d'emploi non connus ou non régulièrement suivis par le Service Public de l'Emploi, habitant les quartiers prioritaires de Tarbes et de Lourdes. Une attention particulière est portée aux adultes, en complémentarité du travail fait auprès du public jeune. Les fonctions de la médiatrice emploi sont complémentaires de celles des conseillers emploi ou référents professionnels des partenaires du SPEP (Pôle

Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Conseil départemental). Elle s'appuie également sur les relais de terrain, notamment les médiateurs présents sur chaque quartier.

Au vu des constats faits par les partenaires, il a été décidé de démarrer l'action de la médiatrice emploi par des **permanences hebdomadaires à la Maison du projet à l'Ophite**.

- **Préparer ce public à l'emploi avec des actions et des moyens différents, qui permettent d'avancer concrètement dans les parcours d'insertion, complémentaires du droit commun**

**> Par la mise en place de chantiers « premiers pas vers l'emploi »** : expérimentés depuis 2017 sur Lourdes, ils permettent à des jeunes très éloignés de l'emploi de vivre une première expérience salariée en effectuant des missions simples de réhabilitation sur du collectif de bailleurs sociaux (via l'Association Intermédiaire AI Entraides Services). Au vu des résultats très positifs, ils ont été poursuivis et amplifiés en 2018 (2 réalisés) en s'appuyant sur le partenariat mis en place avec l'OPH dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB. L'éducateur de rue de la ville de Lourdes assure l'accompagnement éducatif des jeunes avant / pendant et après les chantiers.



Chantier 1<sup>er</sup> pas vers l'emploi avec l'OPH 65 – Crédit photo : GIP PV

### **> Par différentes actions de remobilisation (financement d'actions spécifiques ou de moyens complémentaires de droit commun)**

L'appel à projet du GIP Politique de la ville a permis de soutenir des actions concrètes telles que :

- La mobilité : le financement de permis solidaires (MOB 65), des ateliers mobilité (Wimoov) ;
- La découverte des métiers de la Gespe ;
- L'expérimentation autour du BAFA Citoyen (FOL).

- **Un accompagnement à la création d'activités économiques sur les QPV : le dispositif CitésLab**

Les administrateurs du GIP ont souhaité en faire une priorité du nouveau Contrat de ville et s'engager dans le premier dispositif CitésLab de l'ex Région Midi Pyrénées, outil de la Caisse des Dépôts et Consignations (depuis 2019 BPI).

L'étude pilotée par le GIP a abouti à la création du dispositif, porté par la CATLP depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Là encore, il a été travaillé et pensé en complémentarité avec les acteurs de la chaîne de l'accompagnement à la création d'activités économiques. La cheffe de projet agit au plus proche des habitants, par des permanences, des rendez-vous individuels, des actions collectives.

Après un an d'expérimentation, 38 porteurs d'idées ont été rencontrés sur Tarbes et Lourdes (dont 27 % habitent un QPV ou QV de Lourdes) : 6 ont créé leur entreprise, 10 sont en cours de montage, 5 sont entrés en formation, 9 sont revenus à l'emploi et 5 ont abandonné leur projet.

CitésLab est le dispositif pivot en matière d'accompagnement à la création sur les QPV, ponctuellement enrichi par des actions collectives de type Café créa ou *Osons l'entreprise*.

A noter enfin que l'**Ecole régionale du numérique** est implantée depuis 2017 sur Lourdes : une formation est proposée par le GRETA et financée par la Région, avec un appui de la ville de Lourdes. Cette formation, qui prépare à la certification de développeur WEB, a été reconduite en 2018. C'est déjà presque 30 personnes qui ont bénéficié de cette formation en 2 ans. La Région Occitanie souhaite pérenniser cette école en 2019.

- **LE PILIER COHESION SOCIALE**

Historiquement, la politique de la ville intervient et coordonne de nombreuses dynamiques dans ce champ. On peut en particulier relever en 2018 :

**\* Volet Santé**

En concertation avec les acteurs du champ de la santé, la priorité a été donnée :

- aux actions menées en matière d'accompagnement aux soins psychologiques : les demandes sont en forte augmentation de la part des publics en situation de précarité. Le GIP a été amené à conforter l'offre de service associative œuvrant dans ce champ ;
- à la formation des professionnels de jeunesse aux questions de santé par l'IREPS, dans le cadre d'un financement de l'ARS.

**\* Volet Education**

Le travail mené sur le volet Education s'est poursuivi en 2018, autour des axes suivants :

⇒ **Pour accompagner les élèves dans leur parcours, en complément de l'Education nationale :**

Agir en amont pour favoriser une insertion socio-professionnelle des jeunes avait été identifié comme un objectif important du Contrat de ville, objectif se situant à la croisée du volet Education et du volet Emploi.

L'analyse de parcours de demandeurs d'emploi des QPV, réalisée en 2017, montrait bien que la question de la mobilité et du réseau devait se travailler en amont, en y associant les familles. Ce thème était également ressorti fortement lors de la Conférence départementale de la politique de la ville organisée en 2016.

Le dispositif des **Cordées de la réussite** piloté par l'Université Paul Sabatier, avec une animation partenariale de la Déléguée du Préfet, a été renforcé dans son lien avec les QPV depuis 2017 : le partenariat mis en place avec les établissements scolaires et les acteurs de terrain permet un meilleur ciblage des élèves. L'objectif de 50% des jeunes habitant les QPV a été atteint en 2018. Un poste de coordination a été créé, grâce à une mobilisation financière conjointe du GIP et de l'Etat.

Le collège et lycée Serre de Sarsan est très impliqué dans ce dispositif, et a même développé la « **petite cordée** » dès la sixième pour des jeunes boursiers, habitant les QPV ou repérés lors de la liaison CM2 / 6<sup>ème</sup>.

**Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** est mis en œuvre depuis deux ans par la ville de Lourdes. Il a été revisité pour mieux répondre au cahier des charges du dispositif piloté par la CAF : utilisation de locaux adaptés, mise en place d'un partenariat avec Les associations « la Mandragore » et les « Improsteurs » sur l'ouverture culturelle, développement du lien avec l'Education nationale pour orienter les enfants au niveau du primaire. A noter également l'ouverture en centre-ville, espace Jean Zay, d'un nouveau local CLAS.

⇒ **Pour favoriser la participation et l'expression des jeunes :**

- **La ville de Lourdes a créé en 2017 un Conseil municipal des jeunes (CMJ)**, en s'appuyant sur les établissements scolaires. Il est porteur de plusieurs projets, auquel participent plusieurs jeunes des quartiers de la politique de la ville. En 2018, le CMJ a travaillé sur le gaspillage alimentaire notamment avec l'établissement collège lycée de la Serre de Sarsan et a organisé la prestation (chant) en public, de deux artistes débutants (élèves non professionnels de Lourdes) pendant les fêtes de Lourdes en juillet.

- **La mobilisation du dispositif « Chantiers jeunes culture et patrimoine »** : ce dispositif partenarial a été mis en place en 2015 par le Département, la DDCSPP, la CAF et le GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées. L'objectif est de favoriser l'ouverture culturelle à travers la découverte du patrimoine local ou l'implication dans des actions culturelles, la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes. Les partenaires institutionnels encouragent l'engagement des jeunes et des structures jeunesse porteuses de projets en finançant la réalisation du

chantier, les loisirs associés et le projet de vacances à l'issue du chantier. En 2018, 17 chantiers ont été organisés dans le département des Hautes-Pyrénées, mobilisant plus de 150 jeunes.

La ville de Lourdes s'est inscrite dans ce cadre en proposant en 2018 un chantier « *Chemins de Saint Jacques de Compostelle 2018* ». Ce sont 14 jeunes qui ont participé du 23 au 27 juillet 2018 au nettoyage d'un tronçon du Chemin de Compostelle, dans la commune d'Ourdis-Cotdoussan



Chantier Culture et Patrimoine porté par la ville de Lourdes – Crédit photo : Mairie de Lourdes

située sur les hauteurs de Lourdes. Ils ont également bénéficié d'animations de pleine nature (rafting, vtt). Le déroulement du chantier s'est opéré de la façon suivante : le premier jour a été consacré à la présentation générale du chantier, les matinées étaient dédiées aux travaux de nettoyage et les après-midi à la pratique d'activités sport pleine nature (rafting, VTT). Durant l'épreuve du Tour de France, les jeunes ont pu assister au départ de l'étape de Lourdes.

⇒ **Pour garantir un égal accès à l'offre éducative, culturelle et sportive :**

**Il convient tout d'abord de citer le travail étroit mené avec la DRAC depuis 2016 :** la signature de la convention triennale 2018 / 2020 « culture et politique de la ville » entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales marque la volonté de renforcer les actions et le partenariat sur ce champ. Pour la première fois en 2018, et de manière innovante, la DRAC a délégué ces crédits d'intervention au GIP PV, ce qui renforce encore la complémentarité entre institutions. Ces financements ont permis de soutenir des projets ayant une dimension artistique, à l'image de la résidence artistique portée par Caroline Le Méhauté, du projet porté par la compagnie de la Mandragore autour de la danse et de l'action développée par la compagnie des Improsteurs avec le conseil citoyen de Lannédarré, des jeunes suivis par la Garantie jeunes avec la Mission Locale et des enfants de l'Ophite.

**Un guichet unique sur les aides à la pratique sportive existe depuis 2016 sur le département :** il est source de simplification pour les familles et de meilleure articulation entre droit commun et politique de la ville. 83 enfants et jeunes de Lourdes ont bénéficié d'une aide sportive ou culturelle du GIP en 2018, dont 27 % habitent les quartiers de la politique de la ville.

⇒ **Pour favoriser l'accompagnement à la parentalité :**

**L'organisation d'un appel à projet parentalité départemental commun depuis 2016,** piloté par la CAF, et associant le Conseil départemental, l'Etat, l'Education nationale et le GIP, a permis de structurer les actions menées pour favoriser le lien écoles / familles et le lien parents / enfants. Les actions « politique de la ville » bénéficient d'une mobilisation renforcée de financements de la CAF.

**Deux actions ont été soutenues en matière de parentalité sur Lourdes, dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents :**

- une action de ciné-débat sur l'Ophite et Lannédarré proposée par l'Ecole des Parents et des Educateurs ;
- des ateliers de création de meubles en carton, suivi d'un débat sur un sujet lié à la parentalité, portée par les Petits Débrouillards.

- **LE PILIER ACTIONS TRANSVERSALES**

> **Des citoyens impliqués et reconnus dans leur pouvoir d'agir**

**Les deux conseils citoyens continuent à fonctionner comme indiqué plus haut** : ils ont chacun travaillé à la co-construction du contrat de ville (NPNRU, TFPB) et proposé des initiatives financées soit par l'OPH 65 dans le cadre de l'abattement de TFPB soit par le Fonds de participation des habitants (cofinancé par l'Etat et le GIP).

Pour améliorer leur cadre de vie, les membres du **conseil citoyen de Lannedarré/ Turon de Gloire / Biscaye / Astazou** ont réalisé différents projets :

- La mise en place et l'entretien des jardins partagés.
- La mise en place des bancs à Lannedarré.
- Les démarches auprès de l'OPH65 pour proposer une diminution des tarifs des garages.
- La mise en place d'interventions plus fréquentes du SYMAT sur les quartiers de l'Astazou et de Lannedarré.
- La rencontre avec les élus pour la mise en place d'une aire de jeux à l'Astazou.

Ils se sont également mobilisés pour réaliser des projets de cohésion sociale :

- La participation aux animations de la Résidence Artistique et au festival Rue Barrée.
- La communication sur les quartiers du Grand Lannedarré concernant les animations des Petits Débrouillards.
- La mise en scène de scénettes, lors de la fête de l'automne, pour présenter le conseil citoyen, avec l'appui des Improsteurs.

Dans une perspective d'amélioration du cadre de vie, **le conseil citoyen de l'Ophite**, a effectué des démarches auprès des services de la mairie pour aménager la voie publique qui traverse le quartier. Ils ont ainsi participé à l'élargissement et à la sécurisation de la chaussée. Ce conseil citoyen a également participé activement au projet du NPNRU, en faisant remonter les besoins des habitants du quartier auprès des instances concernées.

> **La mise en place du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »**

Initié par le CGET, ce plan national a pour objectif d'adresser aux publics un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et de la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles et de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes, fondés sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et dans une logique de dialogue avec les populations. Le déploiement de ce plan en 2018 s'est appuyé sur des formateurs « de niveau 2 », appartenant à diverses institutions volontaires.

## **2.3) Bilan financier**

### **2.3.1 Les crédits spécifiques de la politique de la ville**

➤ **Les subventions attribuées par le GIP :**

Il est rappelé que le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la Communauté d'Agglomération TLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un **GIP mutualisateur de financements et de stratégies**. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

En 2018, la répartition financière de chacune des institutions précitées à cette mutualisation est la suivante :

Participation de l'État au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 313 465 € (dont 237 000 € de participation au fonctionnement, 27 465€ pour les postes adulte-relais et 49 000 € de la DRAC)

- Participation de la CA TLP au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 260 000 €
- Participation du CD au fonctionnement et à l'axe opérationnel du GIP : 218 000 €
- Participation de la CAF au seul volet opérationnel du GIP : 11 480 € (poste d'éducatrice de rue sur Laubadère et fonds de participation des habitants)

A noter également la participation de l'OPH 65 au seul volet opérationnel du GIP pour la première année à hauteur de 15 187 € (poste d'éducatrice de rue sur Laubadère, fonds de participation des habitants sur Tarbes et Lourdes et journaux de quartier de Laubadère).

**Le montant total de financements alloués à l'axe opérationnel du GIP (aux actions de la programmation) sur le Grand Tarbes est de 495 080 € et de 89 650 € sur Lourdes, soit au total un montant de 584 730 € en 2018.**

62 % de l'enveloppe a été affectée à des actions menées sur les piliers Cohésion sociale et Actions transversales (objectif de 60 %), 29 % sur le pilier emploi (objectif de 30 %), 9 % sur le pilier cadre de vie (objectif de 10 %).

A noter que 8 000 € ont été affectés au financement d'actions ayant une dimension artistique, sur des crédits délégués par la DRAC.

➤ **Les subventions autres sur les deux contrats de ville :**

Au-delà des leviers financiers mutualisés au sein du GIP pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées et en complément de la participation de l'État au fonctionnement et volet opérationnel du GIP, l'État alloue des crédits spécifiques de la politique de la ville supplémentaires au territoire (Programme financier 147) répartis de la façon suivante en 2017 : : 128 000 € (PRE porté par la caisse des écoles de Tarbes) + 5000€ (action d'animation de la charte Entreprises et quartiers portée par FACE) + 11 adultes-relais répartis au sein de structures institutionnelles ou associatives (dont 3 interviennent sur Lourdes à plein temps ou partagé avec Tarbes).

Enfin, la **Région Occitanie** participe financièrement au déploiement des actions politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées, à hauteur de 72 213 € en 2018 répartis de la manière suivante :

- Financement d'associations œuvrant dans la politique de la ville : Robin des Bois, Dans'6 T, Médiannes, Ecole du cirque Passing soit 39 000 € ; A cela s'ajoute une aide à l'association les Petits Débrouillards Occitanie non fléchée sur Tarbes mais sur la totalité de la Région (28 600€)
- Co-financement des salaires de 12 adultes relais et de leur formation (2), soit 33 213 € ;

Par ailleurs, elle intervient en mobilisant les fonds européens dont elle a la gestion. Les projets soutenus concernent Tarbes pour l'année 2018.

### **2.3.2 La mobilisation du droit commun**

La mobilisation du droit commun de l'ensemble des institutions intervient en amont ou en complément des financements « politique de la ville » alloués de façon spécifique aux actions en direction des QPV et de leurs habitants s'est faite de la façon suivante :

#### **> Mobilisation des collectivités territoriales**

- **Pilier cohésion sociale**

Sur les actions visant à améliorer la prise en compte globale de la santé, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention, il convient de noter la mobilisation du droit commun de la CA TLP et du Conseil départemental (mise à disposition de moyens financiers) pour des actions visant à soutenir des projets innovants qui favorisent une **alimentation de qualité** pour



Camaval à Lannedarré – Crédit photo : GIP PV

les habitants des QPV (20 000€ de la CA TLP sur le programme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et 4000€ du CD), dans le cadre du programme « Bio pour tous », qui s'est déployé en 2018 également sur Lourdes. L'épicerie sociale portée par le CCAS de Lourdes développe également une action forte autour de l'alimentation, financée par le CCAS. Les actions visant à soutenir des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées ont été financées par le Conseil départemental (mise à disposition de moyens financiers sur des crédits conférence des financeurs)

En parallèle, le Conseil Départemental, via son Programme Départemental d'Insertion et dans le cadre de marché public, a conventionné avec une association œuvrant dans le champ de la **santé mentale**. Cette action permet aux personnes en souffrance psychosociale de consulter gratuitement un psychologue dans un espace et un temps dédié, voire d'envisager une orientation vers les partenaires de la santé mentale. L'association intervient sur tout le territoire et notamment sur les QPV.

Sur le sujet de la **jeunesse /petite enfance** en général et de la réussite éducative en particulier, il est à noter un fort investissement du droit commun de la ville de Lourdes : la ville a créé en 2017 un service Citoyenneté jeunesse, comprenant des animateurs et un éducateur qui interviennent sur l'ensemble de la ville et de manière renforcée sur les quartiers de la politique de la ville.

Un centre social est porté par ce service, agréé et financé par la CAF (66 693 € en 2018), le GIP finance certaines de ses actions, et plus particulièrement celles relatives aux chantiers jeunes, CLAS et accompagnement à la parentalité. Afin de dynamiser les territoires en termes d'offres d'activités de culture scientifique et technique pour les jeunes, le Département accompagne l'association Les Petits Débrouillards en finançant le poste de la coordinatrice départementale pour un montant de 1 949 € au titre du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Il alloue également une subvention de 2 000 € à la réalisation du projet pédagogique « UniverCité dans les Hautes-Pyrénées » créant un lien privilégié entre le monde de la recherche et les collèges, et l'action « être humain, vivre ensemble » visant à déconstruire les préjugés autour du racisme et de l'antisémitisme, action également cofinancée par la DILCRAH.

En 2018, 17 chantiers culture et patrimoine ont été organisés dans le département des Hautes-Pyrénées, mobilisant plus de 150 jeunes, dont 1 sur Lourdes. Le Département a financé le chantier à hauteur de 1 000 € et le GIP Politique de la Ville a contribué aux dépenses de loisirs (sports de pleine nature) pour un montant de 1 000 €.

- **Pilier emploi et développement économique**

Fort de ses compétences dans le domaine économique, la CA TLP (créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017) a mobilisé de notables moyens de droit commun en 2018 tant financiers qu'humains sur des actions visant à identifier de nouveaux leviers de développement économique, en direction de l'ensemble du territoire y compris les QPV et leurs habitants. Cette mobilisation du droit commun est illustrée notamment par le soutien à l'ESS à l'échelle de l'agglomération (dont 43 000 € attribués en 2018 à des acteurs intervenant dans le champ de la politique de la ville sur Tarbes, Lourdes et Aureilhan) mais aussi par le soutien à la démarche CitésLab à l'échelle des QPV (21 611 €).

Par ailleurs, le Conseil départemental a soutenu les actions visant à accompagner de façon renforcée vers l'emploi, les publics des QPV les plus éloignés, en lien avec le Pacte Territorial d'Insertion et le Pacte Départemental d'Insertion, telles que les « Code des entreprises » et l'« Intérim » qui visent à travailler les techniques de recherche d'emploi et favoriser les rencontres entreprises. De surcroît, l'association ACOR (Action pour le conseil et le recrutement), conventionnée par le Département pour accompagner de façon soutenue des chercheurs d'emploi, organise des cafés de l'emploi sur le territoire. Le principe est la mise en contact direct d'entreprises locales inscrites dans un processus de recrutement et de demandeurs d'emploi. Les personnes se présentent et passent un entretien d'embauche détendu, convivial autour d'un café.

Enfin, le chargé des Clauses d'insertion sociales promeut la clause auprès de donneurs d'ordre publics et privés afin qu'elles l'intègrent dans leurs marchés publics et ainsi d'actionner un levier permettant de mobiliser les personnes les plus éloignées de toute forme d'accompagnement à l'emploi et les aider à reconstruire un parcours positif.

- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Sur ce pilier, la CA TLP a mobilisé ses moyens humains de droit commun pour assurer la prise en compte des QPV dans la stratégie urbaine à l'échelle de la ville et de l'agglomération, mais aussi des moyens financiers dans le cadre de plusieurs études réalisées (NPNRU, OPAH RU).

- **Pilier transversal**

Les actions menées dans ce pilier, visant à soutenir et renforcer les conseils citoyens, ont fait l'objet d'un réel soutien en moyens humains octroyé par la ville de Lourdes, pour permettre une co-animation des 2 conseils citoyens, dont l'animation principale est réalisée par une médiatrice sous dispositif adulte relais (poste co-financé par l'Etat et le Conseil régional Occitanie en plus de l'employeur GIP).

### > Mobilisation des services de l'État et de ses opérateurs

- **Pilier cohésion sociale**

L'ARS et l'IREPS ont mobilisé des moyens humains (ETP) de droit commun au profit d'actions visant à améliorer la **santé** des jeunes et des personnes âgées habitant les QPV, notamment par l'organisation de sessions de formation auprès des professionnels en lien avec des jeunes des QPV sur l'Education pour la Santé, dans un objectif plus large d'amélioration de la prise en compte de la santé, de l'accès aux soins et du développement de la prévention.

En ce qui concerne le volet **Prévention de la délinquance**, le FIPD a alloué 15 029€ en 2018 à des actions à destination des habitants de QPV de Tarbes et Lourdes (Dans6T, Poing d'1 Pacte, APS, Ville de Lourdes, Petits Débrouillards). A noter également la mobilisation du droit commun de la DDCSPP dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, il est à noter la mobilisation des crédits DDCSPP et DRAC pour des actions visant à garantir **un égal accès à l'offre éducative, culturelle et sportive, ainsi que favorisant l'expression et la participation des jeunes (service civique)**. La mobilisation du droit commun de la CAF sur des actions CLAS, des actions favorisant l'accompagnement à la parentalité, mais aussi préparant l'entrée en maternelle apparaît également dans ce pilier.

Enfin, il apparaît une mobilisation des crédits de droit commun de la DDCSPP mais aussi de la CAF et une mobilisation spécifique de moyens humains de l'Education nationale, pour accompagner des actions visant à favoriser **l'intégration des personnes étrangères** habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (interprétariat, apprentissage du français).

- **Pilier emploi et développement économique**

Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux leviers de développement économique, il est à noter l'appui financier déterminant de la CDC sur le projet CitésLab (16 808€).

De plus, les actions visant à mobiliser les partenaires de l'emploi de droit commun autour d'une analyse et d'actions ciblées sur les QPV, mais aussi de repérer et mobiliser les personnes, jeunes comme adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement à l'emploi afin qu'elles retrouvent un parcours positif, ont majoritairement mobilisé les moyens humains et financiers de droit commun de l'État (Direccte), ainsi que de ses opérateurs acteurs du Service Public de l'Emploi (en particulier Pôle emploi).

- **Pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les actions prévues dans le cadre de ce pilier sont majoritairement accompagnées par le droit commun de l'État (moyens et financements), tant dans le cadre des projets NPNRU (droit commun DDT+ANRU) que des opérations OPAH RU (droit commun DDT + Anah). Il est également à noter la mobilisation de la CDC sur certaines actions, ainsi que du FEDER.

- **Pilier transversal**

En plus des crédits spécifiques de la Politique de la ville (P 147 et postes adultes relais), l'État a accompagné les actions par une mise à disposition de moyens humains permettant la présence de la Déléguée du Préfet sur tous les conseils citoyens.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du Plan national « Valeurs de la République et Laïcité », il est à noter la mobilisation de différents partenaires institutionnels (Etat et collectivités) et associatifs comme formateurs bénévoles de niveau 2 sur le département en général et les QPV en particulier.

## 2.4) Perspectives 2019

### 2.4.1 Les attentes réglementaires

Plusieurs attentes réglementaires sont imposées par la loi de 2014 et par les décrets qui en découlent.

#### ➤ Les annexes obligatoires

Les Contrats de ville doivent en premier lieu être complétés par des **annexes obligatoires**, qui ont pour objectif de concrétiser les engagements des différents partenaires.

La plupart des annexes ont à ce stade été finalisées :

- les conventions d'abattement de TFPB avec les trois bailleurs sociaux ;
- la convention intercommunale d'attribution (CIA) ;
- l'annexe d'engagement des services publics (formalisée dans le plan d'actions) ;
- le plan de prévention de la radicalisation.

Deux annexes restent à travailler pour 2019 :

- **Le plan territorial de lutte contre les discriminations.**
- La **convention de renouvellement urbain**, qui sera élaborée par l'agglomération TLP pour les deux sites de Tarbes et de Lourdes, à l'issue des études de préfiguration qui sont en cours (échéance 2019).

#### ➤ L'évaluation à mi-parcours

*« La durée des contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route du Président de la République. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.*

*Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité. »* Circulaire du 22 janvier 2019

Sur le territoire, l'évaluation est déjà bien avancée comme indiqué plus haut. Elle s'appuie sur des données quantitatives actualisées, sur un recueil d'éléments qualitatifs et sur des temps collectifs de partage. Trois questions évaluatives ont été retenues par le Conseil d'administration :

- Dans quelle mesure le contexte intercommunal a-t-il changé depuis la signature des contrats de ville ?  
La situation des quartiers a-t-elle changé ?
- En quoi la politique de la ville vient-elle compléter le droit commun existant en matière d'emploi ?
- En quoi le conseil citoyen est-il utile dans la mise en œuvre des Contrats de ville ?

Cette évaluation permettra de poser les orientations jusqu'à la fin du Contrat de ville, qui seront formalisées dans le cadre d'un protocole d'engagement signé par tous les partenaires.

#### ➤ La programmation 2019 des Contrats de ville

La programmation est l'outil central de soutien de projets répondant aux orientations et priorités identifiées par le Conseil d'administration. L'enveloppe prévisionnelle allouée à la programmation sur les deux contrats de ville pour 2019 est de 540 000 €.

### ➤ La poursuite des conseils citoyens

Afin de renforcer la dynamique engagée depuis trois ans, il est envisagé pour 2019 :

- Le renouvellement des conseils citoyens qui se traduira par un nouvel arrêté préfectoral de composition ;
- La constitution de groupes de travail interconseils citoyens, proposition ressortie de la Matinale ;
- Le soutien technique et financier des projets qu'ils ont impulsés et qui rentrent dans les priorités du Contrat de ville.

## 2.4.2 Les choix d'intervention locale

### ➤ Des choix thématiques

Parmi les différentes thématiques du Contrat de ville, le Conseil d'administration du GIP a priorisé **le pilier Emploi / développement économique**. Il est dès lors proposé pour 2019 d'agir sur les leviers suivants :

- **La transformation de la charte « Entreprises et quartiers » en « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE)** qui comporte notamment une dimension renforcée sur l'accès à l'alternance l'accès à l'alternance et à l'apprentissage et une mobilisation au fil de l'eau d'entreprises supplémentaires;
- La poursuite des **chantiers courts « premiers pas vers l'emploi »** avec l'OPH 65 : au vu des résultats très positifs avec le public jeune, il est envisagé d'ouvrir de manière expérimentale certains chantiers à des adultes très éloignés de l'emploi en lien avec la médiatrice emploi ;
- Afin de favoriser la création d'activités économiques dans tous les quartiers prioritaires, le dispositif **CitésLab** va finir de s'implanter dans tous les QPV.
- Après une année d'expérimentation, la personne en **poste de médiateur emploi et d'accès au numérique** va pouvoir étendre son action à d'autres quartiers, en collaboration avec les acteurs de l'emploi et les médiateurs de terrain.
- L'ensemble de ce travail partenarial est mené dans le cadre du **Service Public de l'Emploi de Proximité Politique de la ville**, piloté par l'Etat : le partenariat passera notamment par une implication de la politique de la ville pour contribuer aux différents appels à projets (migrants, publics invisibles,...).

L'action du GIP Politique de la ville est bien ancrée en matière de **cohésion sociale** et se prolonge. Il est proposé d'investir plus fortement certains champs en 2019, au regard des orientations de la circulaire du 22 janvier 2019 et de la rénovation attendue des Contrats de ville :

- **Sur les thématiques santé, petite enfance et parentalité**, un état des lieux du droit commun et des besoins spécifiques sur les QPV permettra de définir d'éventuelles actions complémentaires à réfléchir dans le cadre de la politique de la ville.
- De même sur la **thématique d'inclusion numérique**, au regard de l'enjeu que représente la formation à l'usage du numérique pour l'ensemble de la population en particulier la plus éloignée, dans un contexte de dématérialisation généralisée des procédures administratives.
- **L'appel à projets culture et politique de la ville, commun entre la DRAC et le GIP**, initié en 2018, est reconduit en 2019, ce qui va permettre de développer de nouveaux projets et partenariats avec le champ artistique.
- **Le travail partenarial avec l'Education nationale se poursuit, en particulier avec les établissements du secondaire** autour des dispositifs existants tels que les Cordées de la Réussite, les Parcours d'excellence, ou susceptible d'être déployé comme les Internats de la réussite et des actions sur l'orientation et les stages de troisième.

### ➤ Des propositions par quartier

Le quartier **de l'Ophite** va pouvoir s'appuyer sur la Maison du projet pour accueillir de nouvelles actions :

- Sur le volet emploi, l'accent va être mis sur la création d'activités économiques et l'accueil de permanences hebdomadaires de la médiatrice emploi.
- Sur le volet animations, poursuite de la dynamique engagée en 2018.

L'étude de préfiguration du NPNRU constitue un enjeu majeur pour ce quartier, elle aboutira à la signature d'une convention ANRU courant 2019.

Pour ce qui concerne **le quartier de veille**, les propositions émanant du conseil citoyen invitent en particulier à renforcer le travail sur :

- L'aménagement d'espaces de jeux pour les enfants (Astazou),
- L'animation dans le quartier (fonctionnement et petits équipements),
- La mobilisation de nouveaux habitants dans le conseil citoyen.

### **3) PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Dans le cadre de l'ex Grand Tarbes, la solidarité financière et fiscale se traduisait en particulier par l'attribution par l'agglomération d'une dotation de solidarité communautaire aux communes de Tarbes et d'Aureilhan.

Pour 2017, avec la création de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, un nouveau pacte financier et fiscal a été voté le 28 juin. Il a permis en particulier aux communes concernées par des quartiers en difficulté (notamment Tarbes, Lourdes et Aureilhan) de conserver des ressources suffisantes et a minima équivalentes à celles dont elles disposaient en 2016, et ce alors même que l'application du droit commun aurait conduit ces dernières à une diminution de leurs ressources propres. Ce pacte constitue toujours un fondement du maintien des grands équilibres de la communauté d'agglomération.

### **4) MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

La ville de Lourdes a bénéficié, au cours de l'exercice 2018, de 242 081 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), instituée par la Loi du 13 mai 1991.

En contrepartie, en application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient que soient retracées les actions 2018 menées en matière de développement social et urbain et d'indiquer les moyens qui y sont affectés, avec le financement du produit de la DSU.

Elle a participé au financement des actions suivantes en 2018 :

- Financement du poste d'éducateur de rue
- Maison du projet de renouvellement urbain à l'Ophite
- Repas du 3<sup>ème</sup> âge
- Subvention Mission Locale
- Subventions associations familiales de quartier
- Passages protégés
- Actions du service Vie Citoyenne jeunesse

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

#### ➤ L'Ophite

##### ✘ Caractéristiques socio-démographiques (INSEE 2014)

|   | Quartier Prioritaire Ophite |
|---|-----------------------------|
| Part des ménages imposés  | n.d.                        |
| Part des familles monoparentales parmi les ménages  | 18.2 %                      |
| Part des ménages de 5 personnes et plus   | 8.8 %                       |
| Part des ménages locataires   | n.d.                        |
| Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage | n.d.                        |
| Taux de pauvreté (au seuil de 60%)  | 34.7 %                      |
| Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)  | 59.7 %                      |

Source : sig.ville.gouv.fr

##### ✘ Emploi (01/09/2017)

|   | Quartier Prioritaire Ophite<br>Septembre 2017 |
|---|---|
| Nombre total de demandeurs d'emploi toute catégorie                     | 169   |
| Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C                   | 159   |
| Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A                         | 109   |
| Nombre total de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C de moins 26 ans * | 25  |
| Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi 2016 T3/2015 T3 (%)    | -12.9 %                                       |

Source : Pôle Emploi

##### ✘ Prestations sociales (31/12/2016)

|   | Quartier Prioritaire Ophite |
|---|-----------------------------|
| Nombre d'allocataires   | 363                         |
| Nombre de personnes couvertes   | 756                         |
| Nombre d'allocataires isolés  | 171                         |
| Nombre de familles monoparentales   | 66                          |
| Nombre d'allocataires en couple sans enfant   | 43                          |
| Nombre d'allocataires en couple avec enfant   | 83                          |
| dont couples avec trois enfants ou plus   | 25                          |
| Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement                                   | 299                         |
| dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)                                     | n.d.                        |
| Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé                             | 68                          |
| Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle                      | 60                          |
| Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales | 123                         |
| Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales        | 81                          |

Source : CNAF

✘ Données OPH (31/12/2012)

|   |              |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants                        | <b>1 140</b> |
| Part des habitants âgés de 0-25 ans       | <b>38%</b>   |
| Part des habitants âgés de 66 ans et plus | <b>14%</b>   |
| Taux de vacance                           | <b>7%</b>    |
| Taux de rotation                          | <b>10%</b>   |
| % de personnes vivants seules             | <b>41%</b>   |
| % de familles monoparentales              | <b>21%</b>   |
| % de familles nombreuses                  | <b>10%</b>   |

➤ **Lannedarré / Turon de gloire / Astazou et Biscaye**

✘ Données OPH (31/12/2012)

|   |              |
|---|--------------|
| Nombre d'habitants                        | <b>1 093</b> |
| Part des habitants âgés de 0-25 ans       | <b>37%</b>   |
| Part des habitants âgés de 66 ans et plus | <b>9%</b>    |
| Taux de vacance                           | <b>12%</b>   |
| Taux de rotation                          | <b>13%</b>   |
| % de personnes vivants seules             | <b>21%</b>   |
| % de familles monoparentales              | <b>12%</b>   |
| % de familles nombreuses                  | <b>3%</b>    |
| Demandeurs d'emploi                       | <b>19%</b>   |
| Inactifs                                  | <b>31%</b>   |